

Informations importantes sur les engagements

Procédure d'Engagement

3 possibilités d'engagement :

- 1- Soit **DE PREFERENCE** par le site Internet du Comité Départemental à l'adresse suivante : <http://cd14.athle.com/> rubrique engagés puis engagement et à l'aide du même identifiant que pour la ligue,
- 2- Soit par Mail : cd14.athletisme@mda-hsc.fr
- 3- Soit par courrier : Yves MORVAN 11 rue des luthiers 14000 CAEN à l'aide de la feuille d'engagement ci jointe

LIMITE DES ENGAGEMENTS

le **MERCREDI 8 janvier 2014 avant 22h00**

Renseignements 02 31 47 63 23 ou 06 64 26 80 77

Règlements :

- Ne peuvent participer aux championnats Départementaux de Cross-country que les athlètes **Licenciés compétitions**
- **Sont invités à participer les licenciés running et les Jeunes invités du cross du Conseil General mais ils seront classés hors équipes et hors championnats**
- Les participants doivent être licenciés lors des engagements
- La règle des mutés par équipes s'applique dans toutes les courses et dans toutes les catégories
- Les athlètes invités du Conseil General peuvent accéder aux podiums mais ne peuvent prétendre aux titres de champions du Calvados, une médaille sera offerte par le CD 14

CHALLENGE CROSS JEUNES (Be et Mi) : le championnat Départemental est la seule épreuve comptant pour ce challenge. Classement par équipes de 4 athlètes. avec bonus aux équipes victorieuses. (voir règlement du challenge cross CD 14)

Qualification pour les régionaux

Tous les athlètes engagés aux championnats départementaux de cross seront automatiquement engagés pour les Championnats régionaux (sauf les poussins, les licenciés running et les invités du cross du Conseil Général)

